

الملتقى الدولي السابع حول:
"الصناعة التأمينية، الواقع العملي وآفاق التطوير – تجارب الدول –"
جامعة حسيبة بن بوعلي بالشلف
كلية العلوم الإقتصادية، العلوم التجارية و علوم التسيير.
يومي 03-04 ديسمبر 2012

**Titre de la communication: L'impact des innovations
comptables sur le développement de l'économie des
assurances – Cas de la CAAT–**

Par,

Pr. **BENBAYER Habib** Professeur
de l'enseignement supérieur. Faculté
des Sciences Economiques, Sciences
Commerciales et Sciences de
Gestion Université d'Oran Algérie.

Mr. **BENKAMLA Mohammed
Abdelaziz** Maitre assistant chargé
de cours. Faculté des Sciences
Economiques, Sciences
Commerciales et Sciences de
Gestion Université d'Oran Algérie.
benkamla2010@yahoo.fr

N° Téléphone: 07.93.93.31.32

Axe prioritaire: Les normes comptables dans l'industrie d'assurance.

Résumé:

Ce papier a pour objectif de déterminer l'impact des innovations et l'évolution du système comptable sur l'économie des assurances. Toute fois, le facteur essentiel pour le développement de l'activité des assurances est l'opportunité de régler les problèmes, les dysfonctionnements comptables et de les actualiser avec les changements mondiaux.

L'introduction des nouvelles pratiques et méthodes comptables a pris une ampleur considérable depuis ces dernières années, où l'explosion des nouvelles approches a favorisé une naissance de nouvelles normes comptables dans un secteur en évolution permanente.

En prenant en compte ce nouveau contexte, la problématique de notre recherche se fonde sous la question du lien entre les innovations comptables, les nouveaux produits du secteur d'assurance, l'évolution du système comptable algérien et leurs impacts sur le développement de l'économie des assurances.

On propose une démarche objective structurée en trois éléments:

Premièrement: Etudier les facteurs d'émergence des innovations comptables;

Deuxièmement: Déterminer l'impact des nouveaux mécanismes et les innovations comptables sur le secteur des assurances;

Troisièmement: Exposer l'interaction entre les innovations comptables et le développement de l'économie des assurances

Mots clés: *Innovations comptables, Système comptable, Economie des assurances.*

Introduction:

Il se trouve qu'une grande polémique est née ces dernières années au sujet du développement de l'économie des assurances, qui est devenu une priorité recherchée pour chaque pays. Cependant sa réalisation est sujette à deux facteurs considérés comme pivot pour chaque mutation. Nous rencontrons ces deux facteurs dans la création de nouveaux produits, d'un côté, et dans les innovations comptables d'un autre côté. Donc, la réalisation du développement de l'économie des assurances dans un pays par rapport à un autre, n'est qu'un indice de l'efficacité des systèmes comptables et les innovations suivies et même sur la capacité de créer de nouveaux mécanismes comptables avec de nouvelles caractéristiques.

L'Algérie est parmi les pays qui ont recourir à l'application des innovations comptables, qui sont considérées comme des priorités pour actualiser les systèmes comptables et l'application des nouvelles normes internationales qui sont dues aux évolutions et aux changements des données économiques.

En prenant en compte ce nouveau contexte, la problématique de notre recherche se fonde sous la question du lien entre les innovations comptables, les nouveaux produits du secteur d'assurance, l'évolution du système comptable algérien et leurs impacts sur le développement de l'économie des assurances.

Trois hypothèses se posent:

1. La modernisation des mécanismes comptables est une nécessité pour faire face aux changements des données économiques;
2. Les innovations comptables et les nouvelles méthodes de traitement des données économiques favorisent la gestion efficace des nouveaux produits dans le secteur des assurances.
3. Les innovations comptables et les produits développés développent l'économie des assurances.

Afin d'examiner la pertinence des hypothèses, on propose une démarche objectifs structurés en trois éléments:

Premièrement: Etudier les facteurs d'émergence des innovations comptables;

Deuxièmement: Déterminer l'impact des nouveaux mécanismes et les innovations comptables sur le secteur des assurances;

Troisièmement: Exposer l'interaction entre les innovations comptables et le développement de l'économie des assurances.

1. **Définition du concept innovation comptable:**

Les premiers travaux pour définir ce qu'est une innovation se sont intéressés aux innovations technologiques. Par exemple, TUSHMAN et Anderson (1986) ont ainsi défini les technologies comme un ensemble d'outils, de procédés et de connaissances qui constituent une interface entre les flux en entrée (inputs) et les flux en sortie (outputs). ABRAHAMSON (1991) rebondit sur cette vision assez ouverte des technologies pour définir les technologies administratives (ou managériales) comme un ensemble de prescriptions qui permettent de déterminer les structures et les cultures organisationnelles, aussi bien sur le plan opérationnel que stratégique. Lorsqu'elle est adoptée, une innovation managériale fait la transition entre les flux organisationnels en entrée et en sortie.

Les raisons qui amènent les entreprises à adopter une innovation managériale sont nombreuses. Traditionnellement, il y a adoption d' une innovation managériale parce qu' elle est plus efficace que la technologie précédente et qu' elle permet de créer, à partir d' un nombre équivalent de flux en entrée, un plus grand nombre de flux en sortie. ABRAHAMSON (1991, 1996) complète cette première proposition de choix efficient par trois autres modes d' adoption qu' il appelle choix forcé, mimétisme et effet de mode. Cette approche est confirmée dans une étude réalisée sur la diffusion de la méthode ABC dans les entreprises finlandaises par MALMI (1999). En effet, les premières entreprises à avoir adopté cette innovation managériale l' ont fait par un souci d' efficience et pour ne pas prendre de retard sur leurs concurrents. Par contre, les entreprises qui ont adopté la méthode ABC après les pionniers, l' ont fait, tout d' abord, surtout par mimétisme et, ensuite, surtout par effet de mode. Pour GODOWSKI (2001), une technique de gestion peut être assimilée à une innovation managériale si trois conditions sont respectées. Tout d' abord, cette technique doit être une idée nouvelle (a) qui peut être soit une recombinaison d' idées anciennes, soit un schéma qui modifie l' ordre du présent, soit une formule ou une approche unique perçue comme nouvelle par les individus concernés. Ensuite, il faut que cette technique exerce un impact direct sur le mode de management (b). Enfin, il faut que cette technique contribue à augmenter le stock de connaissances dont disposent les acteurs (c). On considère qu' une innovation comptable est une innovation managériale qui a des caractéristiques supplémentaires.

Pour qu' il y ait innovation comptable, il faut ajouter deux autres points dans la définition, l' un portant sur le domaine d' application de la technique étudiée et l' autre sur les personnes responsables de la mise en œuvre de la technique. Une innovation managériale sera aussi une innovation comptable si elle est une composante des systèmes d' information comptable

(SIC) des organisations (d) et si les professionnels de la comptabilité qu' ils soient comptables, contrôleurs de gestion, auditeurs financiers ou normalisateurs, la perçoivent comme une technique qui a modifié ou qui va modifier à terme le contenu de leurs missions, leurs pratiques et le périmètre de leur responsabilité (e). De nombreux travaux peuvent être mis en perspective avec ce complément de définition de l' innovation comptable. Par exemple, BAC-CHARRY (1994) a étudié le processus de diffusion de quatre normes comptables : les opérations en devises, le tableau de financement, le système développé et les engagements sur retraites. Ces techniques peuvent être assimilées à des innovations comptables car elles respectent les points (d) et (e) évoqués précédemment. D' une part, elles peuvent s' intégrer dans le dispositif de la comptabilité financière et, d' autre part, ce sont les directeurs des services comptables qui sont compétents en la matière. De même, GODOWSKI (2001), dans le cadre d' une recherche sur la diffusion des approches par activités dans le secteur financier, s' est intéressé aux difficultés rencontrées par ces organismes dans la mise en œuvre de la méthode ABC.

2. Les facteurs d'émergences des innovations comptables:

Les innovations comptables sont la conséquence de fondements objectifs et longs, ce processus est le résultat des mutations indirectes par des facteurs, à savoir:

2.1. Les fluctuations des taux d'intérêts et d'inflation:

Les innovations comptables traitent les variations des taux d'inflation et des taux d'intérêts, à travers une introduction des nouvelles procédures de traitement et d'enregistrement.

2.2. Les changements dans la réglementation:

Les changements dans la réglementation représentent un facteur important d'émergence des innovations comptables, notamment par la déréglementation financière, qui a pour but d'éviter les contraintes qui ont diversifié les fonctions des institutions financières.

2.3. Les modifications de la fiscalité:

Toute nouveauté dans la fiscalité a un impact sur les innovations comptables. Car elle a des implications profondes sur l'enregistrement des ressources et des dépenses.

2.4. Les progrès technologiques:

Les progrès technologiques concernent la recherche pour découvrir, expérimenter, imiter et adopter des nouveaux processus et nouvelles formes organisationnelles. Autrement dit, la technologie est un processus complet qui commence par:

- La recherche d'opportunité;
- La découverte et le développement des solutions;
- Leur implantation.

L'apport le plus important de la technologie a été la rapidité d'exécution des opérations comptables à moindre coût.

2.5. Le développement de l'activité économique:

Le développement de l'activité économique encourage lui aussi les innovations comptables. Car, en période de relance économique, on constate la multiplication des opérations et la naissance d'autres opérations avec des techniques développées qui nécessitent un système comptable approprié pour traiter et enregistrer ces opérations.

2.6. L'émergence de nouveaux agrégats économiques:

L'émergence de nouveaux agrégats économiques est due à la multiplication des activités économiques dans un Etat. Donc, il est nécessaire d'adapter le système comptable avec ces agrégats économiques.

2.7.L'évolution de la législation financière:

Le droit financier se change avec l'introduction des textes régissant les finances publiques. Toutes les lois de finances portent dans leur ensemble des dispositions de règles de droit¹. La législation financière est toujours en mutation vu les textes légaux émerger.

Aujourd'hui, avec la globalisation des marchés financiers et leur interdépendance, l'information financière est au centre de l'économie moderne et obéit, elle aussi, aux lois du marché en cherchant à atteindre un certain équilibre entre la demande (de toutes les parties prenantes) et l'offre (ce que l'entreprise est capable d'offrir en réponse aux sollicitations des parties prenantes).

L'économie de marché soumet en effet l'information financière (ou encore le système d'information de l'entreprise) aux mêmes mutations que l'économie globale: redéploiement stratégique, mise à niveau de toutes les dimensions de la gestion d'entreprise par rapport à des standards internationaux et optimisation des systèmes industriels et managériaux. Ces nouvelles attentes dues à des mutations multidimensionnelles et globales ont eu au moins deux conséquences:

– Elles ont favorisé les coopérations internationales dans la recherche en science comptable. Ces coopérations hâteront sans nul doute la constitution d'un immense corpus de connaissances facilement réappropriables par l'ensemble de la communauté internationale. Cette nouvelle dynamique dans la recherche est un signe très prometteur de l'évolution future de la comptabilité;

– Elles ont fait que la comptabilité ne soit plus seulement un moyen de preuve ou un système conçu pour satisfaire à des exigences fiscales (calcul de l'impôt sur les sociétés), mais désormais un outil de management par les chiffres indispensable à l'information et à la communication financière des entreprises au profit de toutes les parties prenantes : investisseurs, actionnaires, salariés, autorités de régulation des marchés financiers, pouvoirs publics, fournisseurs, clients, chercheurs, etc.

L'information financière doit désormais s'inscrire dans une démarche de communication globale et doit permettre à tous les utilisateurs de prendre de bonnes décisions, d'exercer lucidement leurs choix économiques, et de mener des comparaisons dans le temps et dans l'espace des performances économiques, financières et boursières, des risques et des stratégies de l'entreprise.

¹ DENIDENI Yahia « La pratique du système comptable de l'Etat en Algérie» Edition OPU Alger 2002. P. 59

3. L'interaction entre l'évolution des courants de la pensée en sciences comptables et l'émergence des innovations comptables:

Jusqu'à la moitié du XX siècle, il n'existait pratiquement qu'un seul courant de pensée en comptabilité dit courant de la «théorie comptable» ou encore de la «recherche normative». Dans ce courant, les travaux des chercheurs portaient essentiellement sur des contributions à la recherche sur la normalisation comptable.

Le processus de la recherche normative a été rompu cependant dans la seconde partie du XX siècle sous l'effet notamment de nombreux travaux de dimension internationale qui ont permis l'émergence de nouveaux courants de pensée en comptabilité. Trois grands courants de pensée se dégagent de cette évolution dans la recherche en comptabilité :

- Le courant de recherche où les travaux contribuent à l'élaboration d'une «théorie positive» ou «théorie politico-contractuelle» de la comptabilité (Watts et Zimmermann, 1970) ;
- Le courant de recherche où les travaux visent à expliquer la pratique comptable par son histoire ou par ses relations avec l'environnement économique et social (Sombart, 1928).
- Le courant dit des recherches sociologiques.

A. Le courant dit de la «théorie positive» ou «théorie politico-contractuelle»

Ce courant, dominant dans les pays anglo-saxons, fait reposer ses travaux de recherche sur la réponse à deux types de questions (LESAGE et LAGROUE, IAE Paris, 2006) :

- quel est le contenu informatif des chiffres comptables pour les investisseurs?
- quelles sont les raisons des décisions comptables des entreprises?

B. Le courant dit des « recherches historiques »

Dans ce courant, on cherche à expliquer et à comprendre l'origine des institutions et des pratiques actuelles de la comptabilité. Les travaux les plus connus dans ce courant sont ceux de l'économiste Sombart (1928). Cet économiste a établi une théorie qui démontre qu'il existe une relation entre l'émergence de la comptabilité en partie double et l'avènement du capitalisme : « le capitalisme et la comptabilité en partie double ne peuvent absolument pas être dissociés : ils se comportent l'un et l'autre comme la forme et le contenu ». Cette théorie a fait l'objet de nombreuses critiques sur son fondement avec cependant des tenants qui maintiennent cette relation.

En Europe, ce courant est apparu au début du siècle avec Albert Dupont (1925-1931) dont les travaux sur l'histoire de la comptabilité (ou sur l'origine des pratiques actuelles) ont contribué à l'étude de la naissance et de la diffusion de la partie double.

C. Le courant «des recherches sociologiques»

Ce courant cherche à situer la comptabilité dans son contexte socio-économique et institutionnel et à analyser son évolution pour comprendre son utilité et ses orientations futures. Ces travaux visent en effet à:

- développer un esprit critique concernant la comptabilité et son développement;
- comprendre les liens existants entre la comptabilité et les marchés nationaux et internationaux;
- étudier la profession comptable comme une institution sociale avec ses droits et ses responsabilités;
- comprendre les déterminants culturels des pratiques comptables et d'affaires au niveau international (LESAGE et LAGROUE, 2006).

Les travaux de ce courant ont connu un fort développement au point qu'ils ont donné naissance en son sein à deux courants de pensée sociologique: le courant dit «interprétatif» et le courant dit «radical».

Le premier courant « interprétatif » cherche à interpréter les pratiques comptables, notamment les pratiques de normalisation, par référence à leur contexte technique, social, culturel et politique (COLASSE, 2000).

Le second courant « radical », d'inspiration marxiste ou néo-marxiste, voit dans la comptabilité des dispositifs mis en place, construits par les dominants pour défendre leurs intérêts et conforter leur domination (MANGENOT, 1976).

Aujourd'hui, la comptabilité est désormais reconnue comme une discipline scientifique, ayant comme toutes les sciences un objet d'étude bien précis, un corpus théorique et des méthodologies d'expérimentation maîtrisées.

4. Les principaux objectifs des innovations comptables:

Les objectifs des innovations comptables sont:

- Simplifier le cadre comptable et le rendre plus lisible;
- Simplifier les règles de traitement, de gestion et de suivi des opérations;
- Simplifier les procédures de modifications comptables;
- Suivre comptablement les actions du projet d'établissement;
- Rendre le cadre comptable plus souple et capable de se changer avec les mutations;
- Assurer la transparence dans les opérations effectuées;
- Prise en compte de la destination de la dépense;
- Faciliter la comptabilisation des nouveaux produits;

- S'adapter avec les nouvelles normes comptables internationales;
- Régler les deux grandes difficultés sous-tendent les erreurs prévisionnelles des soldes comptables et qui sont:
 - La difficulté de prévoir l'évolution des grands agrégats de l'économie;
 - La prévision des revenus et des dépenses.
- faciliter la mise en œuvre de réformes structurelles.
- L'application de nouvelles procédures de gestion comptables.

5. **Les implications de l'harmonisation comptable internationale sur les innovations comptables:**

Avec la globalisation financière, les systèmes comptables nationaux ont atteint leur limite, car aujourd'hui il est nécessaire d'avoir une approche du risque entreprise à une échelle mondiale. Aujourd'hui les capitaux, les marchés et les entreprises sont internationaux et ne peuvent donc s'accommoder que d'une comptabilité qui est bâtie sur des règles et des principes internationaux reconnus et admis de tous.

Cette nouvelle exigence de l'économie globale a conduit les normalisateurs de tous les pays à entreprendre de réels changements dans le domaine de la comptabilité et de la finance en adaptant et en harmonisant à l'échelon international des principes et des pratiques comptables (référentiels comptables existants) qui étaient jusqu'à ce jour divergents. C'est ainsi que sont nées les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) sous une autorité internationale unique, l'IASB (*International Accounting Standard Board*).

En Europe, après la 4e directive sur les comptes annuels des sociétés cotées (1978), la 7e sur les comptes consolidés (1983) et la 8e sur le contrôle légal (1984), la Commission européenne a annoncé son intention au courant de l'année 2000 d'uniformiser les référentiels comptables de toutes les sociétés européennes en adoptant des normes comptables internationales : les IFRS. Ce besoin d'harmonisation comptable en Europe s'explique en fait par le triptyque suivant : « la mondialisation de l'économie et des droits économiques, la vision financière de l'entreprise et des marchés sur laquelle reposent les IFRS et (...) le besoin d'alléger les contraintes comptables pesant sur les PME en Europe » (Plan stratégique de l'ANC – 2010/2011). Cette intention est devenue effective en 2005 avec l'adoption officielle des normes IFRS pour toutes les sociétés cotées en bourse. Ce processus d'uniformisation comptable se poursuit à ce jour en Europe au regard des bouleversements qu'il a entraînés

tant sur les plans financiers et comptables que sur le plan culturel, car tout système comptable influe sur les comportements et induit des modes de pensées et des raisonnements nouveaux. En particulier, ces bouleversements sont importants en Europe où le système comptable historique était d'inspiration macro-économique (fortement lié aux politiques publiques), orienté sur la forme (ou apparence) juridique et privilégiant la contrôlabilité et la fiabilité des comptes à la pertinence de l'information qu'ils véhiculaient. Au contraire, les changements entrepris tendent à introduire des normes internationales ayant comme finalité première, comme leur nom l'indique, l'information et la communication financière (le *reporting*) et reposant sur une philosophie comptable où seule la nature économique compte (la prééminence de la substance au détriment de la forme : l'économique supplante le juridique). De nombreuses mesures ont été prises dans cette nouvelle perspective comptable, en particulier l'harmonisation progressive du plan comptable général (PCG), la mise en place en janvier 2010 d'une Autorité des normes comptables (ANC) et la mise en chantier de l'étude du référentiel IFRS – PME publié par l'IASB le 9 juillet 2009. L'IASB a publié fin 2005 quarante-huit normes, dont dix ne sont plus en vigueur. R. OBERT (2004) a classé ces normes par objectifs et finalités, dont le résumé est fourni dans le tableau suivant:

Tableau 1: Classement des normes internationales par objectifs et finalités

Les normes cadres relatives à:		
La présentation	L'évaluation	La consolidation
IAS 1, IFRS 1, IAS 34	IAS 8, IAS 10, IAS 21	IAS 27, IAS 28, IAS 31
Les normes spécifiques qui concernent plus particulièrement :		
Le bilan	Le compte de résultat	
IAS 2, IAS 12, IAS 16, IAS 17, IAS 19, IAS 20, IAS 23, IAS 32, IAS 36, IAS 37, IAS 38, IAS 39, IAS 40, IAS 41, IFRS 2, IFRS 3, IFRS 7	IAS 18, IAS 11, IAS 23, IAS 33, IAS 38, IFRS 2, IFRS 5	
Les normes métiers orientées sur :		
Les banques et les institutions financières	L'agriculture	Les régimes de retraite
IAS 30, IFRS 4	IAS 41, IFRS 6	IAS 26

Source : Barneto (2006).

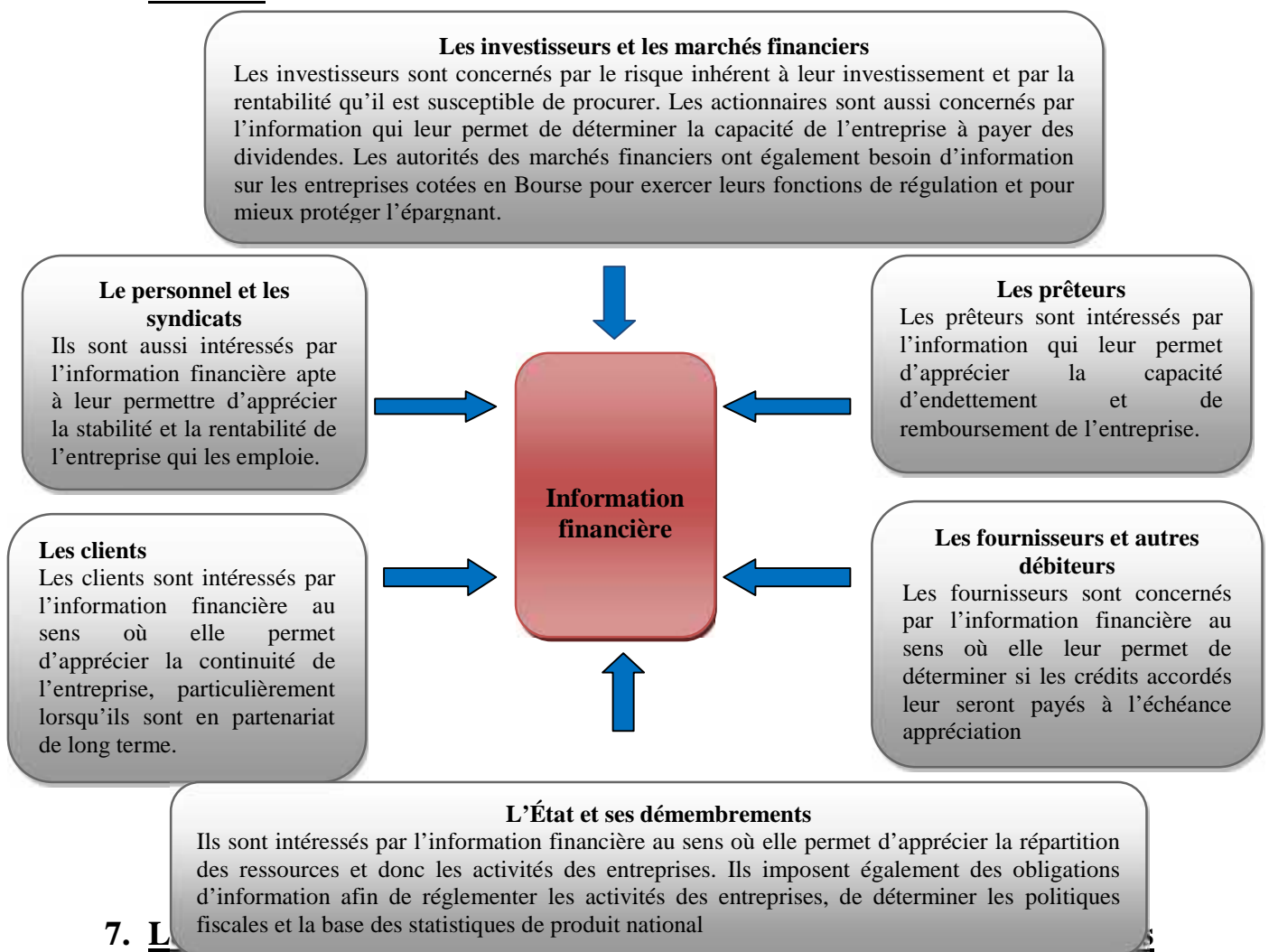
6. L'accroissement du rôle de l'information financière et son impact sur les innovations comptables:

Les acteurs utilisateurs de l'information financière sont de plus en plus nombreux avec des attentes souvent différentes. Dans cette évolution, le public est devenu une partie prenante non négligeable et fortement concernée par l'information financière produite et publiée par les

entreprises. Cet intérêt est multiple, avec en particulier une nouvelle tendance à vouloir comprendre et à apprécier la contribution des entreprises au développement local : niveau d'activité, emploi, partenariat amont (avec les fournisseurs implantés dans la même localité) et partenariat aval (avec les entreprises clientes de la localité) avec d'autres entreprises locales, externalités positives pour la localité, etc.

La transparence (la bonne gouvernance), l'harmonisation des référentiels comptables à l'échelon international et l'application des innovations comptables sont en effet les maîtres mots de la dernière décennie.

Schéma 1: La constitution de l'information financière



7. L

de la compagnie assurance CAAT :

La CAAT est une compagnie nationale d'assurance leader avec un capital social de 12 128 485 000 DA. La compagnie a été créée en 1984 et a connu une forte croissance durant

les années quatre vingt dix et deux mille, pour une simple raison qui est la diversification des produits et les prestations.

7.1. Aperçu sur la performance de la CAAT à partir des résultats:

Les résultats de l'exercice 2011 confirment la justesse des options stratégiques qui sont adoptées et démontent l'effort collectif déployés.

Malgré une conjoncture économique défavorable et la répercussion différenciée des phénomènes monétaires, la production a enregistré un taux de croissance de 3,5 % permettant ainsi à la compagnie d'améliorer sa position sur le marché national des assurances et de poursuivre la restructuration de son portefeuille.

La compagnie reste leader dans la couverture des risques pointus des transports, bien que cette branche ne représente plus de 37 % de son activité et cède des points aux assurances automobiles et aux risques industriels qui affichent respectivement 29% et 28%.

L'indemnisation des sinistres demeure une préoccupation majeure pour une meilleure prestation de service.

Dans la continuité des options stratégiques retenues par la CAAT, l'exercice 2011 se caractérise par la poursuite de la maîtrise des paramètres de gestion. Ainsi, pour rester leader sur le marché des assurances maritimes et transport, la CAAT poursuit le re-profilage et la diversification de son portefeuille.

Elle maintient et développe, aussi, sa part de marché qui passe de 21% à 23%.

Les indemnisations connaissent un accroissement de 24% par rapport à 2010 et la CAAT entend réduire, encore d'avantage, les délais de règlement des sinistres.

En matière de réassurance, les capacités de rétention de la compagnie s'améliorent puisque, malgré une croissance des émissions de près de 3,5 % les cessions de réassurance ont baissé de plus de 5,5%. Le solde de réassurance évolue, ainsi, positivement de 33%.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 13%. Cela, est dû, essentiellement, aux accroissements induits par des régularisations et le paiement d'indemnités de départ à la retraite. Les autres charges de fonctionnement ont été maîtrisées et les effectifs stabilisés.

Les placements financiers de la compagnie ont été augmentés de 16% passant de 4.099 à 4.758 millions de dinars, couvrant largement les engagements techniques de la compagnie estimé à 4.600 millions de dinars.

7.1.1. Présentation par ratios²

CHIFFRES CLES				
Intitulé		Exercices		Evolution en %
		2010	2011	
Primes émises		3.796	3.927	3,45
REASSURANCE	Primes cedes	(1.559)	(1.472)	(5,58)
	Commissions reçues	405	412	1,71
	Sinistres à la charge des réassureurs	389	549	41,13
	Solde de réassurance	(765)	(511)	(33,20)
Sinistres payés		1.529	1.896	24
Recours aboutis		210	421	100,48
Provisions pour sinistre à payer		3.598	3.988	10,84
Placements financiers		4.099	4.758	16,08
Produits financiers		477	475	(0,42)
Charges de fonctionnement dont:		873	984	12,71
▪ Frais de personnels		485	545	12,37
▪ Rémunérations des intermédiaires		15	51	240
Effectifs		1.397	1.403	0,42

R A T I O S			
Ratio		2010	2011
Production par agent (en millions DA)	Production (HT)/ Effectif	2,72	2,80

² Source Rapport annuel de la CAAT

Sinistres réglés par agent (en millions de DA)	Sinistres réglés/Effectif	1,09	1,35
Charges rapportées à la production (en millions de DA)	Charges/Production HT	0,23	0,25
Taux de cession (en %)	Production cédée/ Production réalisée	41,07	37,48
Taux moyen de commission de réassurance (en %)	Commission reçues/ Production cédés	25,98	27,99
Taux de couverture des sinistres par la production (en %)	Sinistres/ Production	40,28	48,28
Charges par agent (en DA)	Charges / Effectif	624,911	701,304
Taux de commissionnement moyen des intermédiaires (en%)	Commissions versées/ Production	12,93	14,09

7.1.2. ***La production par branche:***

Unité: millions de DA

Branches	Exercices		Evolution (en %)	Structure du portefeuille en 2011
	2010	2011		
Automobiles	894	1.127	26,04	28,70
I.A.R.D	1.141	1.112	-2,54	28,31
Transport	1.555	1.465	-5,82	37,30
Personnes	197	212	7,71	5,41
Crédits et cautions	9	11	19,04	0,28
Total	3.796	3.927	3,43	

Schéma 2: Evolution de la production de 2010 à 2011 par branche



Structure du portefeuille par branche



Les primes émises au cours de l'exercice 2011 se sont élevées à 3.927 millions de Dinars, contre 3.796 millions de dinars en 2010, soit une évolution de près de 3,5% par rapport à l'exercice précédent. Avec cette production, la CAAT a consolidé sa position sur le marché en s'accaparant plus de 22,92% des émissions globales du marché.

La production réalisée en assurances automobiles a atteint 1.127 millions de dinars en 2011, ce qui lui permet de se placer devant l'I.A.R.D en termes de structure de portefeuille de la compagnie. Les 26% de croissance réalisés dans cette branche sont dus pour une large part à une augmentation du parc automobile, à l'entrée en portefeuille de nouvelles flottes d'entreprises ainsi qu'à l'apport du réseau intégré.

La branche I.A.R.D a connu une baisse de 2,5% malgré l'entrée en portefeuille de nouveaux risques.

La diminution des affaires non renouvelables (tous risques chantiers, tous risques montages, Responsabilité civile décennale) conjuguée à des baisses des taux liées aux nouvelles conditions de réassurance a entraîné des baisses respectives de 60% en incendie (soit 35 millions de dinars) et de 25% en engineering (soit 54 millions de dinars).

Ces baisses n'ont pu être compensées par la croissance de 19% (soit 61 millions de dinars) réalisée dans les autres produits constituant la branche I.A.R.D.

En assurance maritimes transports, la CAAT continue à fidéliser sa clientèle traditionnelle. Malgré cela, la branche transport a connu, globalement, une baisse de près de 6%, due, essentiellement, aux facultés maritimes où il a été enregistré une baisse de 95 millions de dinars, soit 14% qui s'explique essentiellement par la levée de l'obligation d'assurance et la poursuite d'une concurrence plus âpre sur ce marché.

La CAAT s'attellera pour les exercices à venir, non seulement, au maintien de sa prédominance (57,36% de parts de marché) mais à sensibiliser, également, sa clientèle d'assurer les facultés transportées par voies maritimes.

En ce qui concerne les assurances corps fortement influencées par la conjoncture des marchés de la réassurance, l'augmentation a été de 5 millions de dinars durant l'exercice 2011. Elle se décompose en un gain de 20 millions de dinars en corps aérien et une baisse de 15 millions de dinars de primes d'assurance des corps maritimes.

Les assurances de personnes, avec une part de portefeuille qui se stabilise à 5%, ont connu une croissance de 7%. Ce résultat, somme toute, satisfaisant doit amener la compagnie à s'intéresser davantage à cette branche où le marché est loin d'être saturé.

7.1.3. Les indemnisations:

I N D E M N I S A T I O N S P A R B R A N C H E			
Branches	Exercices		Evolution (en %)
	2010	2011	
Automobiles	553	753	36,05
I.A.R.D	284	310	9,54
Transport	447	626	40,09
Personnes	245	207	(15,45)
Crédits et cautions	0	0	0
Total	1.529	1.896	24,05

Schéma3: Evolution des sinistres payés de 2010 à 2011 par branche

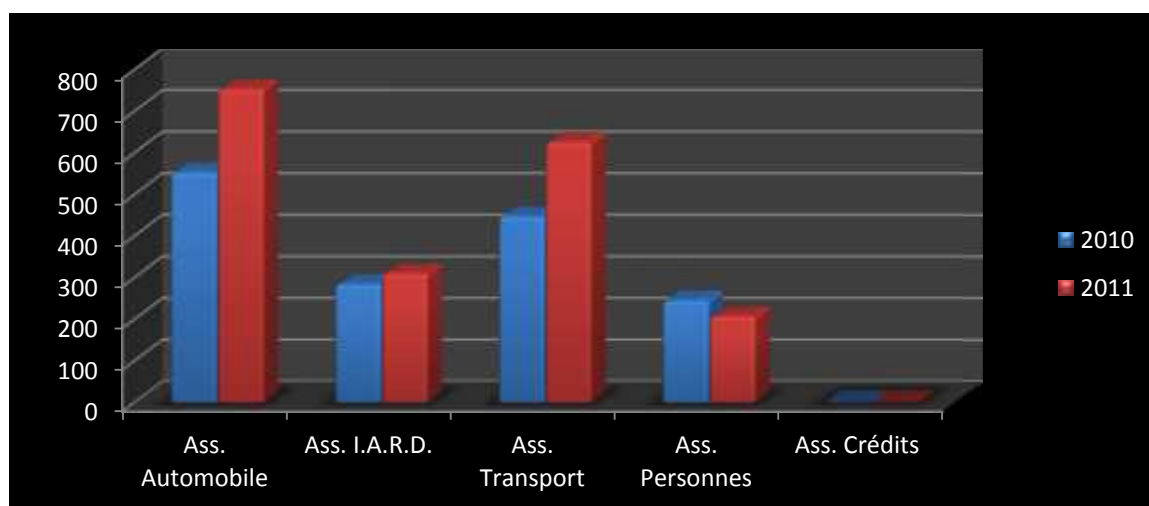


Schéma 4: Structure des sinistres payés en 2011 par branche



La fonction indemnisation, véritable vitrine de la CAAT, continue à être le souci majeur des responsables de l'entreprise. Ainsi, malgré une prévision de règlement de sinistres estimée trop optimiste au départ, la compagnie a réglé, en 2011, pour 1.896 millions de dinars dépassant, ainsi, les prévisions annuelles de 8% et enregistrant un accroissement de 24% par rapport à 2010. Cet effort d'indemnisation, qui reste à poursuivre, a permis de maintenir au même niveau qu'en 2010 le nombre de dossiers en stocks.

7.2. La réassurance:

7.2.1. Les cessions:

CESSIONS PAR BRANCHE REASSUREE			
Branches	Exercices		Evolution (en%)
	2010	2011	
I.A.R.D	394	355	(9,86)
Maritime	900	837	(6,99)
Aérien	265	280	5,57
Total	1.559	1.472	(5,54)

Schéma 5: Structure des cessions 2011 par branche



La politique de réassurance continue à être marquée par les règles de prudence que s'impose l'entreprise. Le taux global des cessions qui passe de 41%, pour 2010 à 37% ; pour 2011 s'explique en grande partie par le re-profilage du portefeuille qui voit le nombre d'affaires non éligibles à la réassurance augmenté.

7.3. Les innovations comptables suivies à la compagnie CAAT:

Parmi les innovations comptables de la compagnie CAAT, on cite les frais de recherches et développement FRD. Pour ce poste a été longtemps un sujet de divergence dans la classification. Mais avec l'évolution du système comptable et l'apparition des nouvelles normes, il était nécessaire de revoir ce poste qui avait l'objet d'un enregistrement comptable dans les frais courant de gestion de la compagnie.

Mais maintenant, les frais de recherches et développement apparus dans la nomenclature des comptes dans le poste immobilisation.

A la fin de 2011, les frais de recherches et développement représente 8% du total des immobilisations nettes de la compagnie. Ce qui la donne une place très importante dans les composantes des immobilisations.

7.3.1. L'évolution des comptes de bilan:

La croissance de la CAAT, en 2011, est perceptible au regard de l'évolution du total du bilan de plus de 22% entre 2010 et 2011. Cette croissance est justifiée par l'augmentation des immobilisations notamment les FRD qui sont considérées comme des innovations

comptables appliquées au sein de la compagnie. Le tableau suivant présente l'évolution des agrégats comptables de la compagnie CAAT.

Unité: millions de DA

A C T I F			
Actif	Bilan 2010	Bilan 2011	Evolution (en %)
Immobilisations	1.256	1.462	16,40
Stocks	19	21	10,53
Créances	8.531	10.496	23,03
Total	9.806	11.979	22,16

P A S S I F			
Passif	Bilan 2010	Bilan 2011	Evolution (en %)
Fonds Propres	3.061	3.530	26,83
Dettes	6.745	8.449	10,53
Total	9.806	11.979	22,16

L'augmentation des fonds propres de près de 26% est due au résultat réalisé en 2011 qui s'élève à 402 millions de DA. Cette augmentation des fonds propres permet à la compagnie d'envisager l'augmentation de son capital.

7.3.2. L'évolution des placements:

Unité : millions de DA

LES PLACEMENTS			
TYPES	2010	2011	Evolution (en %)
Valeurs d'Etat	3.372	2.920	(13)
Marché monétaire	450	1.578	251
Valeurs mobilières	209	174	(17)
Dépôts à terme	68	86	26
Total	4.099	4.758	16

Les placements effectués durant l'exercice 2011 se sont élevés à 4.758 millions de DA soit un accroissement de 16% par rapport à l'exercice 2010. Il est à noter que le montant alloué

aux placements en bons du Trésor a diminué de 13% au profit des placements du marché monétaire.

Les dépôts à terme ont, eux aussi, augmenté de 27% pour atteindre 86 millions de dinars en 2011 contre 68 millions de Dinars en 2010. Les placements effectués en valeurs d'Etat représentent plus de 61% du portefeuille des placements de la compagnie.

Conclusion et les recommandations:

Après l'étude de cas de la compagnie nationale d'assurance, on constate que les innovations comptables ne sont pas largement suivies à l'instar des Frais de Recherches et développement FRD. Pour assurer la transparence, qui est un fondement essentiel de la bonne gouvernance, il est important de revoir tous les systèmes comptables en innovant les mécanismes et les procédures de la gestion.

L'innovation comptable permet de restructurer les méthodes et les procédés de la gestion des finances privées et publiques et de trouver les opportunités de régler le problème des équilibres comptables à court terme qu'à long terme. Donc, pour achever le cadre des innovations comptables dans la compagnie d'assurance CAAT, il faut:

- Achever les réformes législatives, structurelles et économiques;
- Lancer des projets de recherches qui assurent la continuité des innovations en matières comptables;
- Dynamiser les canaux de communications entre toutes les parties afin de profiter des expériences;
- Lancer des programmes de formations continue pour les dirigeants afin de les rendre plus innovants.

Bibliographie:

- BIGAUT Christian (1995) "Finances publiques, droit budgétaires et le budget de l'Etat" Edition Marketing. Paris.
- BOUVIER Michel, ESCLASSAN Marie Christine & LASSALE Pierre (1996) "Finances Publiques" 3^{ème} Edition LGDJ Paris.
- DENIDENI Yahia (2002) "La pratique du système comptable de l'Etat en Algérie " Edition OPU Alger.
- DERUEL François (2010) "Finances Publiques, budget et pouvoir financier" 12^{ème} Edition DALLOZ Paris.

- DROESBEKE Jean Jacque, FICHET Bernard, TASSI Fabien (1994) "Modélisation ARCH: Théorie Statistique et Application Dans le Domaine de la Finance" Edition Ellipses; Paris.
- GOFFIN Richard (2001) " Principe de la Finance Moderne" 3^{ème} édition Economica. Paris.
- GOURIEROUX Corentin (1992) "Modèles ARCH et applications financières" Edition Economica. Paris.
- GUEDJ Norbert (2000) "Finance d'entreprise –Les règles du jeu– ", Editions d'Organisation, Paris.
- HORNGREN Charles, BHIMANI Alnoor, DATAR Srikant, FOSTER George (2006) "Contrôle de gestion et gestion budgétaire" 3^{ème} édition, adaptation française Georges LANGLOIS, Edition Pearson Education France. Paris.
- PAYSANT André (1997) "Finances publiques" 4^{ème} Edition Armond Collin. Paris.
- Rapport annuel 2011 de la CAAT.